

Les trois obligations essentielles sur lesquelles reposent les coupes de bois dans les forêts

#4



Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse | 20^{ème} année

Magnan

Libéré

N°828 du 11 mars 2026 - Prix 250 CFA



Volic
Au quotidien,
C'est sure,
C'est naturel.

Ne dites plus eau, dites Volic.

177, Rue Hedzranawoe von OTR
Nord-Est, 2ème immeuble à droite

ISO 22000
PRIX DU GOÛT SUPÉRIEUR

Volic Togo

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

National

KOUBOUNI TOUNI ÉLUE PRÉSIDENTE DE LA FAÏTIÈRE DES COMMUNES DU TOGO :

#2

Une nouvelle impulsion pour la décentralisation



Mme Koubouni Touni, maire de la commune de Doufelgou 2, a été élue présidente de la Faïtière des Communes du Togo (FCT) à l'issue de l'Assemblée générale électorale tenue les 5 et 6 mars 2026 au Palais des Congrès de Kara. Cette rencontre majeure des acteurs de la gouvernance locale a rassemblé les maires des 117 communes du pays autour du bilan de la première mandature et de l'élection d'un nouveau bureau exécutif chargé de conduire l'organisation pour les prochaines années.

Culture et tradition

La chasse traditionnelle en pays kabyè lancée en présence de Faure Gnassingbé

#7



BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET TERRORISME/LES EFFETS DÉVASTATEURS

Le Togo actualise son arsenal juridique

#3

Les principaux objectifs poursuivis par le gouvernement



Image d'illustration générée par IA

TRAGIQUE ACCIDENT SUR LA « ROUTE DES MONTAGNES » DANS LA KOZAH 1

Les victimes revenaient des funérailles à Lassa-Haut dans la Kara

#6



Carnet

Le Record

La revue conjointe du portefeuille des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale au Togo, rendue publique en fin de semaine dresse un tableau complet d'un partenariat en pleine expansion. Le portefeuille atteint désormais 1,49 milliard de dollars, réparti sur 18 projets et programmes en cours de mise en œuvre, 10 nationaux et 8 régionaux.

Un engagement financier qui couvre un spectre large de secteurs stratégiques : emploi, énergie, gouvernance, agriculture, santé, éducation, développement local, protection sociale, eau, transports et développement urbain.

Au-delà de la BM proprement dite, les autres membres du Groupe ont également renforcé leur présence.

Entre 2020 et 2025, la Société financière internationale (SFI) a investi et mobilisé un montant record d'environ 320 millions de dollars pour soutenir le secteur privé togolais.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) affiche quant à elle un portefeuille de 172 millions de dollars, auquel s'ajoute une garantie additionnelle de 585 millions.

Au-delà des chiffres, cette revue conjointe avait pour objectif d'évaluer la performance réelle du portefeuille, d'identifier les goulots d'étranglement et de convenir d'actions correctives pour maximiser l'impact des interventions sur les populations togolaises.

Si les résultats globaux sont salués, certaines contraintes persistent : insuffisance des capacités d'absorption, retards dans la mise en œuvre de certains projets et défis de coordination inter-institutionnelle.

« La performance d'un portefeuille ne se limite pas aux engagements financiers ni aux seuls décaissements. Elle se mesure avant tout à l'impact réel des projets sur la vie des populations », a déclaré Anumu Kétoglo, conseiller économique du président du Conseil.

Dans un contexte de mobilisation difficile des ressources, il a insisté sur la nécessité d'une utilisation efficiente des fonds alloués et d'une allocation prioritaire vers les actions à fort impact social et économique.

Cette revue illustre la qualité du dialogue entre le Togo et le Groupe de la Banque mondiale, un partenariat fondé non pas sur la simple mise à disposition de financements, mais sur un suivi rigoureux, une évaluation continue et une volonté partagée d'améliorer durablement les conditions de vie des Togolais.

KOUBOUNI TOUNI ÉLUE PRÉSIDENTE DE LA FAÏTIÈRE DES COMMUNES DU TOGO : Une nouvelle impulsion pour la décentralisation

Mme Koubouni Touni, maire de la commune de Doufelgou 2, a été élue présidente de la Faïtière des Communes du Togo (FCT) à l'issue de l'Assemblée générale électorale tenue les 5 et 6 mars 2026 au Palais des Congrès de Kara. Cette rencontre majeure des acteurs de la gouvernance locale a rassemblé les maires des 117 communes du pays autour du bilan de la première mandature et de l'élection d'un nouveau bureau exécutif chargé de conduire l'organisation pour les prochaines années.

Les travaux ont été officiellement ouverts par le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Hodabalo Awaté, en présence de la présidente sortante de la Faïtière des Communes du Togo et ministre de la Communication, Yawa Kouigan, ainsi que de plusieurs autorités administratives, politiques et partenaires techniques et financiers.

Dans son discours d'ouverture, le ministre a salué et félicité l'exécutif sortant pour la qualité de son leadership et les résultats obtenus au cours des cinq dernières années. Il a également mis en lumière l'engagement et la vision du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, dont les orientations stratégiques contribuent à accélérer et à consolider le processus de décentralisation au Togo. Selon lui, l'action menée par la Faïtière des Communes du Togo a largement contribué au rayonnement des collectivités territoriales togolaises, bien au-delà des frontières nationales.

Cette Assemblée générale électorale intervient après l'installation des maires issus des élections municipales du 17 juillet 2025, dont la prise de fonction s'est déroulée du 12 au 15 novembre 2025. Elle marque ainsi le démarrage effectif de la deuxième mandature de la Faïtière des Communes du Togo.

Dans son allocution, la présidente sortante Yawa Kouigan a rappelé que la Faïtière des Communes du Togo est née le 14 novembre 2020 à Kara, dans la dynamique des élections locales de 2019 qui ont permis de renouer avec la gouvernance communale dans les 117 communes du pays. Elle a souligné que cette organisation constitue aujourd'hui la « maison commune » des collectivités territoriales, un cadre de solidarité, de dialogue et d'action collective au service du développement des territoires.

Prenant la parole après son élection, la nouvelle présidente Koubouni Touni a salué l'héritage institutionnel et organisationnel légué par le bureau sortant. Elle a exprimé sa profonde



reconnaissance à la présidente sortante pour le travail remarquable accompli durant la première mandature, qui a permis de poser les bases solides de la coopération entre les communes togolaises.

La nouvelle présidente a également exprimé sa gratitude au Président du Conseil et président du parti UNIR, Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa vision et son engagement constant en faveur d'une décentralisation efficace, inclusive et orientée vers le développement des territoires.

Le nouveau bureau exécutif se compose comme suit :
Présidente : Mme Koubouni Touni, maire de Doufelgou 2
Vice-président région des Savanes : Léné Nanwabe, maire de Tone 1
Vice-président région de la Kara : Si-

kou Agba, maire de Bassar 3
Vice-président région Centrale : Pamento Beguédouwè, maire de Sotouboua 2
Vice-président région des Plateaux : Ayena Koami, maire d'Anié 1
Vice-président région Maritime : Aquerebu Alexis, maire de Lacs 1
Vice-président région du Grand Lomé : Gomado Kwamy Gbloekpo, maire de Golfe 1
Trésorier général : Passoki N'Galou, maire d'Agoè-Nyivé 3
Trésorier général adjoint : Defaloua, maire d'Est-Mono 3

Créée pour accompagner le processus de décentralisation, la Faïtière des Communes du Togo a pour mission de renforcer les capacités des communes, de promouvoir la coopération décentralisée et de favoriser le développement local. Elle s'impose aujourd'hui comme un levier stratégique de gouvernance locale, de marketing territorial et de développement durable.

À l'issue de cette Assemblée générale, les maires ont réaffirmé leur engagement à poursuivre, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée, les efforts visant à faire des communes togolaises des acteurs clés du développement national. Une conviction largement partagée : le développement du Togo se construit d'abord dans ses territoires.

ACTION SOCIALE : Priorité aux droits des femmes

Le ministère dédié à l'action sociale est l'un des départements les plus engagés du gouvernement. Il est résolument tourné vers l'inclusion et la justice sociale. Ses actions, telles que mises en œuvre, confirment que la protection et la promotion des droits des femmes et des groupes vulnérables constituent un axe primordial pour les officiels.

Les besoins différenciés des populations sont pris en compte par ce bras gouvernemental, qui œuvre à corriger les inégalités persistantes, à renforcer l'autonomisation des femmes et à garantir un accès équitable aux services sociaux. Cette approche permet d'orienter les ressources vers des programmes à fort impact social.

Les ressources mobilisées soutiennent des initiatives d'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité, de lutte contre les violences basées sur le genre et de promotion des droits sociaux. Elles appuient également des actions de formation, d'insertion économique et de protection des personnes exposées à l'exclusion.

En consacrant une part significative du budget à ces interventions, le ministère affirme que l'égalité relève d'un engagement concret. Chaque dépense orientée vers le genre contribue à renforcer la cohésion sociale, à consolider les conditions de vie et à préserver la dignité humaine.

Plus de 27 % du budget dédié à la cause
La part du budget 2024 consacrée à l'égalité et à l'équité de genre dans les ministères du gouvernement est particulièrement significative. Cela montre que le pays accorde une at-

tention soutenue au bien-être des bénéficiaires des actions publiques, dans l'ambition présidentielle de ne laisser personne pour compte dans le processus de développement.

En 2024, au ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation, le budget total s'élevait à environ 4 milliards de francs CFA.

Ce département, désormais appelé ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, a consacré 1,06 milliard de francs CFA aux dépenses sensibles au genre, soit 27,76 % du budget global.

Ce choix politique constitue également un catalyseur de transformation. Il favorise l'autonomie économique des bénéficiaires, soutient la résilience des familles et participe à la réduction des disparités sociales. En investissant dans le potentiel des femmes et des personnes vulnérables, l'État stimule un développement plus équilibré et durable.

La part des dépenses consacrée au genre dans le budget du ministère concerné rend explicite la vision humaniste du développement portée par le gouvernement. Elle consacre l'idée selon laquelle une société prospère se construit sur la reconnaissance des droits de chacun.

Programme des Obsèques



- Jeudi 12 Mars 2026**
19h30 à 21h30 : Messe veillée à l'Église Notre Dame de la Rédemption de Klikamé.
22h à l'aube : Danse traditionnelle (K'natchoun) au domicile du défunt, sis à Hédzranawoé derrière la Pharmacie des Lilas.
- Vendredi 13 Mars 2026**
6h30 à 7h00: Exposition du corps au domicile du défunt sis à Hédzranawoé derrière la pharmacie des Lilas.
7H30 à 9h30 : Hommages du Sénat
10h00 : Départ du Corps pour Guérin-Kouka (Préfecture de Dankpen).
19h à 20h30: Messe veillée à l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Guérin- Kouka
21h à l'aube: Veillée traditionnelle de chants et danses à Bapuré Borlé
- Samedi 14 Mars 2026**
07h30 à 08h30 : Messe d'enterrement à l'Église Notre Dame de Lourdes de Kouka.
09h00 à 10h00 : Hommages à l'illustre disparu par les populations du grand Bassar à Bapuré, suivis de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.
15H : Danses traditionnelles à Bapuré Borlé
- Dimanche 15 Mars 2026**
07h00 à 09h00 : Messe d'actions de grâces suivie de remerciements sur le parvis de l'Église Notre Dame de Lourdes de Kouka

BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET TERRORISME / LES EFFETS DÉVASTATEURS

Le Togo actualise son arsenal juridique

Les principaux objectifs poursuivis par le gouvernement

Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont des infractions financières graves. Ce sont des grands fléaux qui entravent le développement économique d'un pays. Il faut engager une véritable juridique afin de pouvoir l'éradiquer. Le gouvernement en est conscient en faisant une proposition de loi dans ce sens.

Lors de sa deuxième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2026, tenue le vendredi 27 février au Palais de l'Assemblée nationale à Lomé, les députés togolais ont adopté à la majorité absolue le projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

La séance, présidée par le Professeur Komi Selom Klassou, Président de l'institution, s'est déroulée en présence des ministres Gilbert Bawara (Relations avec le Parlement), Hoda-balo Awaté (Administration territoriale) et Badanam Patoki (Économie et Veille stratégique). Ce vote définitif fait suite à l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2025 et à son approbation par le Sénat le 26 février 2026.

En effet, le blanchiment des capitaux consiste à dissimuler l'origine illicite de fonds pour les faire paraître légitimes. Cela peut inclure des activités comme le trafic de drogue, la corruption, ou d'autres crimes.

Le financement du terrorisme implique de fournir des ressources financières pour soutenir des activités terroristes.

Ces deux infractions sont réglementées par des lois internationales et nationales pour lutter contre la criminalité financière et protéger la sécurité mondiale. Au Togo, comme dans beaucoup de pays, ces activités sont sévèrement punies par la loi.

L'Assemblée nationale du Togo a adopté définitivement la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive le 27 février 2026. Cette loi vise à renforcer l'arsenal juridique du pays pour prévenir et réprimer ces pratiques.

Les principaux objectifs de la loi sont :

- Moderniser les mécanismes de surveillance pour mieux détecter les opérations suspectes
- Renforcer les obligations de vigilance des institutions financières et des entités assujetties
- Améliorer les déclarations d'opérations suspectes pour faciliter le gel des avoirs liés au terrorisme
- Clarifier les responsabilités institutionnelles pour une meilleure coordination nationale

Le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, a souligné que le blanchiment de capitaux constitue un mécanisme central de financement de la grande criminalité et menace l'avenir économique du pays. Le ministre de l'Économie, Badanam Patoki, a également insisté sur la gravité des menaces que représentent le blanchiment et le financement du terrorisme pour la stabilité nationale.

Cette adoption s'inscrit dans la dynamique impulsée par le président Faure Essozimna Gnassingbé, qui vise à protéger les citoyens, rassembler la nation et transformer les institutions pour les rendre plus efficaces et crédibles.

Ce texte stratégique vise à protéger la sécurité nationale et l'économie togolaise face aux menaces que représentent le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Selon le ministre Badanam Patoki, ces phénomènes « fragilisent les systèmes économiques, détournent des ressources du développement et alimentent l'instabilité ».

La nouvelle loi renforce l'arsenal juridique en modernisant la surveillance, en renforçant les obligations de vigilance des entités assujetties (banques, assurances, etc.), en améliorant les déclarations d'opérations suspectes, en facilitant le gel des avoirs terroristes et en durcissant les sanctions. Elle clarifie aussi les responsabilités des autorités et consolide la coordination entre les institutions nationales.

En adoptant ce texte, le Togo réaffirme son engagement à respecter les normes communautaires (UEMOA, CEDEAO) et internationales en matière de lutte contre les flux financiers illicites.

Le Président Klassou a qualifié le blanchiment de capitaux de « mécanisme central du financement et de la pérennisation de la grande criminalité », soulignant qu'il menace « l'essor de nos rêves communs » et constitue « des chaînes invisibles ». Il a affirmé que « le Togo ne sera jamais un abri pour les vents mauvais des finances illicites ».

Cette adoption s'inscrit dans la vision du Président du conseil Faure Essozimna Gnassingbé : « Protéger, Rassembler, Transformer ».

Elle protège les citoyens, unit la nation contre la criminalité financière et



Image illustrative, générée par IA

renforce la crédibilité des institutions togolaises.

Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont des fléaux qui ont des effets dévastateurs sur l'économie et la stabilité du Togo. Voici quelques-uns des effets néfastes :

Les effets dévastateurs du fléau

- Soutien au crime organisé et au terrorisme : Le blanchiment des capitaux permet aux organisations criminelles et terroristes de cacher leurs revenus illicites et de les réinvestir dans des activités légales, ce qui renforce leur pouvoir et leur influence.
 - Perte de recettes fiscales : Le blanchiment des capitaux prive l'État de recettes fiscales importantes, ce qui réduit sa capacité à investir dans les services publics et les infrastructures.
 - Instabilité financière : Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme peuvent déstabiliser le système financier, ce qui peut entraîner des crises économiques et des pertes d'emplois.
 - Corruption : Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont souvent liés à la corruption, ce qui sape la confiance dans les institutions et les autorités.
 - Impact sur le développement : Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme peuvent détourner les ressources qui pourraient être utilisées pour le développement économique et social du pays.
- Le Togo, comme d'autres pays, est confronté à ces défis et travaille à renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pourquoi le FMI se soucie-t-il du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme ?

Le FMI s'inquiète des conséquences du blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération (apport de fonds ou prestation de services financiers pour des armes nucléaires, chimiques ou biologiques), ainsi que des délits connexes qui minent le secteur financier et l'économie en général. Ces délits peuvent saper la stabilité des pays et, partant, affaiblir l'ordre public, la gouvernance, l'efficacité de la réglementation, les investissements étrangers et les flux de capitaux internationaux.

Les activités de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans un pays peuvent avoir des répercussions négatives graves au-delà de ses frontières, voire au niveau mondial. Les pays où la réglementation est faible ou inefficace sont particulièrement attrayants pour les blanchisseurs de capitaux et les financiers du terrorisme. Ceux-ci s'efforcent de dissimuler leurs activités criminelles en exploitant la complexité du système financier mondial, les différences entre les législations des différents pays et la vitesse de circulation de l'argent à travers les frontières.

Le FMI a acquis une expérience de plusieurs décennies dans ces domaines. Il a contribué à l'élaboration de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent (LBC), contre le financement du terrorisme (FT) et contre le financement de la prolifération, au niveau international et dans les dispositifs de ses pays membres.

En 2000, le FMI a intensifié ses ac-

tivités en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, ces activités ont été étendues à la lutte contre le financement du terrorisme. En 2004, le conseil d'administration du FMI a convenu que les évaluations et le développement des capacités en matière de LBC/FT feraient partie intégrante des activités de l'institution.

En 2018, dans le cadre de son cycle quinquennal d'évaluation, le conseil d'administration a examiné la stratégie de LBC/FT du FMI et a formulé des orientations stratégiques pour les travaux futurs.

Le programme de surveillance bilatérale du FMI évalue dans quelle mesure les pays respectent les normes internationales de LBC/FT et aide les pays à élaborer des programmes visant à pallier les lacunes constatées. La LBC/FT est prise en compte dans le cadre d'autres activités du FMI, notamment dans le contexte du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), ainsi que par l'intégration dans les programmes de prêts du FMI dans certains cas, et par la réalisation d'évaluations de la LBC/FT et d'activités de développement des capacités avec nos pays membres. Le FMI analyse également l'impact de certaines évolutions majeures, telles que les monnaies virtuelles, les technologies financières (fintech), la finance islamique, le coût et les stratégies d'atténuation des effets de la corruption, les flux financiers illicites et le déclin des relations de correspondance bancaire, du point de vue de l'intégrité financière.

A.I.

Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

Besoin de **VISIBILITÉ** ?
FAITES-NOUS CONFIANCE !

PROTECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Les trois obligations essentielles sur lesquelles reposent les coupes de bois dans les forêts

La coupe anarchique des bois est devenue un sport favori que d'aucuns considèrent comme hors la loi. Sans autorisation des gens se permettent en pleine nuit de faire ronronner les tronçonneuses pour effectuer des coupes illégales de bois dans les forêts.

Pourtant, selon M. ANTHE Komi, juriste environnementaliste et Inspecteur des ressources forestières au sein du Ministère de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique, cette obligation repose sur trois fondements essentiels.

Assurer une maîtrise effective de la ressource

Première raison : l'efficacité du contrôle : « On ne peut pas contrôler quelque chose qu'on ne maîtrise pas », insiste l'inspecteur. Pour que l'administration forestière puisse assurer un suivi rigoureux de l'évolution des ressources, elle doit nécessairement délivrer des autorisations préalables. Sans cet accord formel, il devient difficile d'avoir une vision globale de l'exploitation du bois à l'échelle nationale.

L'autorisation permet ainsi de tracer les volumes exploités, d'identifier les sites concernés et de vérifier la conformité des opérations. Elle constitue un outil de gouvernance forestière, indispensable pour éviter les coupes anarchiques et maintenir un équilibre entre exploitation et renouvellement.

Protéger la propriété privée

La deuxième justification est directement liée à la protection des propriétaires eux-mêmes : Sans système d'autorisation, un individu mal intentionné pourrait couper des arbres dans la plantation d'autrui, puis solliciter ultérieurement une régularisation en se présentant comme propriétaire légitime. En l'absence d'un cadre préalable clairement éta-

bli, l'administration aurait du mal à distinguer l'exploitation légale d'un acte de vol.

L'autorisation préalable sert donc de mécanisme de sécurisation juridique. Elle protège la propriété privée en établissant un lien officiel entre la parcelle, son détenteur et l'acte d'exploitation. En d'autres termes, loin d'être une contrainte punitive, elle constitue une garantie contre les abus.

Disposer de statistiques fiables pour orienter les décisions

La troisième raison relève de la planification stratégique : L'État togolais affiche l'ambition de restaurer dura-



M. ANTHE Komi - Inspecteur RF / MERFPCCC

blement son couvert forestier, notamment à travers l'objectif de planter un milliard d'arbres d'ici 2030. Une telle politique suppose une connaissance précise des volumes de bois coupés chaque année.



Si les coupes dans les plantations privées échappent à tout enregistrement, l'administration perd toute capacité d'évaluation. « Si, du jour au lendemain, une plantation est totalement exploitée sans que nous le sachions, nous ne pouvons pas ajuster nos décisions », explique M. Anthé Komi.

Le suivi des autorisations permet ainsi d'établir des statistiques fiables : volumes autorisés, quotas annuels, évolution des stocks. Ces données sont essentielles pour fixer des seuils d'exploitation, orienter les politiques de reboisement et garantir que le pays progresse vers l'objectif d'un "Togo vert".

Une exigence au service de l'intérêt général

Pour l'inspecteur des ressources forestières, il ne s'agit donc pas d'imposer des « exigences interminables » aux planteurs privés. L'autorisation de coupe répond à une logique de maîtrise, de protection et de planification.

En encadrant les exploitations, même privées, l'administration cherche à concilier droit de propriété et res-

pensabilité environnementale. Car au-delà de l'intérêt individuel du planteur, la forêt demeure un enjeu collectif, stratégique pour l'équilibre



Col KONZAHOU Essodina / IGERFL - MERFPCCC

écologique, le climat et le développement durable du pays.

L'exigence d'autorisation apparaît ainsi non comme une restriction arbitraire, mais comme un moyen essentiel pour assurer une gestion rationnelle et durable des ressources

forestières nationales.

Alors que certains planteurs privés jugent donc la procédure d'autorisation contraignante, le Colonel KONZAHOU Essodina, Inspecteur général de l'environnement, des ressources forestières et du littoral, explique que l'autorisation de coupe n'est ni coûteuse ni volontairement complexe; il balaie d'emblée l'idée d'un dispositif lourd ou onéreux. « Concernant l'autorisation de coupe, elle est gratuite. On ne paie pas », affirme-t-il sans ambiguïté.

Selon l'Inspecteur général, des efforts continus sont entrepris pour améliorer et fluidifier le processus administratif. Si des délais peuvent parfois être observés, ils s'expliquent principalement par la nécessité de procéder à des vérifications préalables.

En effet, avant de délivrer une autorisation, les services compétents doivent mener une enquête afin de s'assurer que la plantation concernée appartient effectivement au demandeur. Cette étape vise à prévenir les conflits fonciers et les exploitations frauduleuses.

« S'il y a un peu de temps d'attente, c'est parce qu'il faut s'assurer que la plantation ou l'arbre que vous voulez exploiter vous appartient réellement », précise le Colonel Konzahou.

Le dispositif prévoit également un accompagnement des planteurs dès la mise en terre. Les promoteurs de plantations sont suivis pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Si la plantation se développe correctement, un titre de reboisement leur est délivré.

Ce document joue un rôle déterminant lors d'une demande d'autorisation de coupe. « Quand, dans votre demande, on voit déjà le titre de reboisement, cela facilite et réduit considérablement le délai de délivrance », explique l'Inspecteur général.

Autrement dit, le système est conçu pour récompenser les planteurs qui respectent les procédures dès le départ. L'enregistrement initial et le suivi technique constituent ainsi des garanties administratives qui simplifient les démarches ultérieures.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES :

Un impératif de résilience au Togo

À l'heure où les équilibres écologiques se fragilisent, la gestion durable des ressources naturelles s'impose comme une exigence stratégique pour les États soucieux de préserver leur avenir. Terre, eau, forêts, biodiversité, ces richesses ne sont pas inépuisables. Leur exploitation raisonnée conditionne la stabilité économique, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire des populations.

Les changements climatiques accentuent la pression sur les ressources. Variabilité accrue des précipitations, élévation des températures, phénomènes météorologiques extrêmes : ce sont autant de facteurs qui perturbent les cycles agricoles, fragilisent les écosystèmes et exposent les communautés à des catastrophes plus fréquentes et plus intenses.

Inondations, sécheresses et érosions côtières ne sont plus des événements isolés, mais des manifestations d'une vulnérabilité croissante. Au Togo, les conséquences négatives sont limitées grâce à une gestion durable relevant d'un choix idéologique et

pragmatique.

Le pays est orienté vers une planification intégrée, où l'exploitation économique des ressources s'accompagne de mécanismes de protection et de régénération. La reforestation, la lutte contre la dégradation des sols et la promotion d'une agriculture climato-intelligente figurent parmi les leviers prioritaires, avec des partenaires comme le Pnud qui interviennent.

Restauration de paysage

Dans le rapport 2024 du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), il est indiqué que 12 000 hectares de paysage ont été

restaurés dans les régions de la Kara et des Savanes, contribuant ainsi à l'amélioration du couvert végétal du pays.

Le Togo dispose d'un budget vert et d'un schéma national d'analyse et de couverture des risques grâce aux contributions et à l'accompagnement du Pnud. La restauration du couvert forestier renforce les services écosystémiques, la protection du sol favorisant une production agricole de qualité et la lutte contre les vents violents. Aussi, le bilan fait état de 2 450 personnes riveraines des aires protégées ou forêts qui ont pu acquérir des connaissances sur les bonnes pratiques de reboisement et d'entretien des plantations, et contribuent aux activités de gestion durable des forêts.

Par ailleurs, 1 500 femmes transformatrices de manioc dans la région Maritime ont vu leurs conditions de travail et leurs revenus s'améliorer

grâce à l'appui du Pnud. L'organisme onusien a permis la construction de torréfacteurs modernes économes en bois-énergie dans trois localités de la préfecture de Vo, réduisant la pénibilité des activités économiques.

Autre chiffre positif : 2 000 ménages dirigés par des femmes avaient, au moment du rapport, accès à l'éclairage grâce à des lampes solaires dans des villages situés dans les préfectures des Lacs, de Tchamba, d'Oti et de Tône.

Mot d'ordre : résilience

La résilience constitue un pilier de cette démarche. Être résilient, c'est anticiper les chocs, réduire les risques et renforcer la capacité d'adaptation des communautés. Les systèmes d'alerte précoce, l'aménagement du territoire, la construction

d'infrastructures adaptées aux aléas climatiques et la diversification des sources de revenus contribuent à limiter les pertes humaines et matérielles.

La dimension sociale de la résilience est essentielle. Les populations rurales, souvent dépendantes des ressources naturelles, sont en première ligne face aux dérèglements climatiques. Les accompagner par la formation, l'accès au financement vert et la diffusion de pratiques durables permet de transformer la vulnérabilité en capacité d'innovation.

La mutation est donc rapide, et la capacité du Togo à protéger et à valoriser durablement son patrimoine naturel l'est aussi.

L.R.

Le Magnan Libéré

JIDF

La CNDH veut contribuer à la préservation efficace des droits des femmes.

La Journée internationale des droits de la femme n'est pas passée inaperçue à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). L'institution chargée de la promotion et de la protection des droits humains a organisé le lundi 9 mars 2026 à Lomé dans le cadre de cet évènement un atelier de formation à l'intention de ses membres et de son personnel sur les dispositions du Protocole de Maputo. L'objectif est de contribuer à la préservation efficace des droits des femmes.



La séance a porté sur le thème : « Appropriation du Protocole de Maputo : enjeux et défis pour la CNDH ». Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté le 11 juillet 2003 à Maputo, est un instrument juridique régional de référence en matière de promotion et de protection des droits des femmes sur le continent africain. Le Togo l'a ratifié le 26 octobre 2005 et a souscrit à des obligations juridiques contraignantes visant à garantir l'égalité entre les sexes, à prévenir et sanctionner les violences faites aux femmes, à assurer l'accès aux droits économiques et sociaux, ainsi qu'à promouvoir la participation pleine et effective des femmes à la vie publique et politique. Dans cette dynamique, des réformes législatives et réglementaires substantielles ont été engagées, accompagnées de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales. C'est ainsi que le 10 novembre 2022, l'Assemblée nationale a adopté quatre lois majeures portant modification du Code du travail, du Code de la sécurité sociale, du Code foncier ainsi que du Code des personnes et de la famille, en vue de renforcer les droits des femmes et de consolider l'égalité de genre. Toutefois, en dépit des avancées, des défis importants subsistent, notamment en matière d'accès effec-

tif à la justice et de lutte contre les violences basées sur le genre. Ces insuffisances appellent un renforcement continu des capacités des institutions nationales compétentes. C'est ce qui justifie l'organisation de cet atelier de formation des membres de la CNDH et de son personnel sur les dispositions dudit Protocole à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, observée chaque 8 mars et, qui se veut une occasion pour tous les acteurs notamment les institutions étatiques, les partenaires au développement et les organisations de la société civile, pour dresser le bilan des politiques et envisager de nouvelles pistes pour la promotion des droits des femmes. La rencontre a également enregistré la participation des représentants de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, du Sénat, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA). Le thème retenu par l'ONU pour l'édition 2026 est : « Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles ». Le président de la CNDH, Me Kwao Ohini Sanvee a estimé qu'il s'agit d'une invitation à unir les voix et les efforts pour que chaque femme et chaque fille, partout dans le monde, puisse jouir pleinement de ses droits et vivre dans des sociétés plus équi-

tables et durables ainsi qu'un appel à l'action pour démanteler les obstacles structurels à une justice équitable, comme les lois discriminatoires, les protections juridiques insuffisantes et les pratiques et normes sociales néfastes qui érodent les droits des femmes et des filles. « L'un des instruments juridiques les plus progressistes en matière de droits des femmes est le Protocole de Maputo. Il complète la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en se concentrant spécifiquement sur les droits des femmes en matière d'égalité, de dignité, de santé, de participation politique, de protection contre la violence, entre autres. C'est à ce titre que la CNDH veut contribuer à réduire significativement les inégalités entre homme et femme en renforçant les capacités de ses ressources humaines ainsi que celles de quelques représentants des institutions de la République sur cet instrument », a-t-il expliqué. De son côté, la 1ère vice-présidente de la CNDH, Irène Aïssa-Assih a insisté sur la méconnaissance du dudit Protocole au Togo. « Or c'est un instrument très important pour la promotion et la protection des droits des femmes en Afrique. Nous avons voulu nous l'approprier pour pouvoir disposer des éléments solides pour nos sensibilisations sur le terrain », a-t-elle indiqué. Pour Mathilde Sant-Anna Attoh, juriste, chargée de programme à WILDAF Afrique de l'Ouest, les enjeux et défis qui restent à relever c'est la jouissance effective des droits des femmes. « Les lois sont là mais beaucoup de femmes ne jouissent pas encore correctement de leurs droits. Il faut donc insister sur cet aspect pour que les pays dont le Togo puisse mettre à disposition des femmes des particularités pour leur permettre d'avoir accès facilement à ce Protocole », a-t-elle laissé entendre. La communication lors de la séance a notamment porté sur les dispositions pertinentes du Protocole, ses objectifs, les droits garantis, les études de cas tirées du contexte national et régional.

nées des réformes significatives en faveur des droits des femmes. Sur le plan politique, la représentation féminine dans les institutions s'est nettement améliorée, avec une présence accrue des femmes au gouvernement, à l'Assemblée nationale et dans les collectivités territoriales. La loi sur les quotas de genre a constitué une avancée majeure dans ce sens. Sur le plan économique, des programmes d'autonomisation financière comme le mécanisme de financement Novissi ou les initiatives de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) ont permis à des milliers de femmes, notamment en milieu rural, d'accéder à des ressources et à des opportunités

SUITE À LA PAGE 6

Courtes contre la montre

Discrimination en baisse

Le système des Nations Unies (SNU) au Togo a dévoilé une nouvelle approche pour intensifier la lutte contre le VIH/Sida : désormais, aucun projet conjoint des agences onusiennes ne sera accepté s'il n'intègre pas la problématique de la stigmatisation. « C'est le moyen de nous assurer que personne n'est laissé de côté, quel que soit le secteur et quel que soit l'endroit sur le territoire togolais », a expliqué Coumba Dieng Sow, coordonnatrice résidente du SNU au Togo. Les résultats sont encourageants. Selon une étude 2025 de l'Observatoire des droits humains et VIH, les cas de stigmatisation ont chuté de 55% entre 2020 et 2025, grâce à l'intensification des activités de sensibilisation, au renforcement de la veille communautaire et à un meilleur accompagnement des victimes. Cependant, la stigmatisation persiste. En 2025, le Grand-Lomé concentre 45% des cas recensés, suivi de la région Centrale (17%) et des Plateaux (13%). Les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) représentent 80% des victimes de discrimination, devant les professionnelles du sexe (10%) et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (6%). « Malgré les progrès remarquables, la stigmatisation persiste dans les communautés, les familles, les espaces de travail et même dans nos systèmes de santé. Mettre fin à la discrimination est un impératif pour la santé et les droits humains », a souligné Mme Sow, réaffirmant l'engagement du SNU à bâtir « un avenir où la dignité n'est plus seulement un principe, mais une réalité vécue ».

Le point sur le programme FIFA Forward

Une délégation de la FIFA conduite par Nataniel Nascimento Brito, manager de développement du Bureau Afrique, est arrivée lundi à Lomé pour évaluer l'état d'avancement du programme FIFA Forward. Au cœur de cette mission : la visite du chantier du Centre Technique National de Gbavé, dans la commune de Zio 2 (région Maritime), un projet structurant pour le football togolais financé par la FIFA. Les travaux avancent à bon rythme. L'aire de jeu, réalisée par l'entreprise néerlandaise GreenFields, respecte les dimensions réglementaires et dispose de tous les équipements requis. FIFA Forward est le programme d'investissement et de développement du football mondial lancé par la FIFA en 2016. Son nom est un acronyme : Football Opportunities Reaching World Ambitions Realised Democratically. Il repose sur trois piliers : plus d'investissement dans le football, plus d'impact sur le terrain et plus de contrôle dans l'utilisation des fonds. Il vise à développer le football durablement à travers le monde en soutenant les 211 fédérations membres. Chaque fédération reçoit une allocation annuelle de base de 500 000 dollars, auxquels s'ajoutent des financements supplémentaires pour des projets spécifiques approuvés par la FIFA. Les fonds sont versés en tranches, conditionnés à la bonne utilisation des ressources précédentes.

« Terro Terro » déjà dans la région Centrale ?

Une opération de patrouille menée par des agents des Eaux et Forêts a conduit à la découverte d'une cache d'armes dans la zone de Malfakassa, située entre Sokodé et Bassar, dans la région centrale. L'incident s'est produit lors d'une mission de surveillance effectuée dans cette zone forestière. Selon les informations recueillies, les agents auraient essuyé des tirs alors qu'ils effectuaient leur patrouille. Face à cette situation, une intervention rapide de l'armée a permis de sécuriser les lieux et de poursuivre les individus suspects. Au cours de l'opération, les agents ont découvert une cache d'armes comprenant notamment des fusils d'assaut de type AK-47 et des grenades. Les forces engagées ont également procédé à l'interpellation d'un premier suspect, avant que d'autres individus ne soient arrêtés par la suite dans le cadre des investigations. Cette découverte relance les préoccupations sécuritaires dans cette zone située à la jonction de plusieurs localités du centre et du nord du pays. Les autorités poursuivent actuellement les investigations afin de déterminer l'origine de ces armes et d'identifier d'éventuels réseaux impliqués. Dans ce contexte, les populations sont invitées à redoubler de vigilance et à signaler tout mouvement suspect aux forces de sécurité. Selon des infos, ces tirs ont effectivement eu lieu en janvier dernier. Les numéros verts 1204 et 1205 restent disponibles pour toute alerte ou information pouvant aider les services compétents dans leurs enquêtes.

CÉLÉBRATION DU 8 MARS

Les femmes rurales ont droit à l'épanouissement mais...

Le 8 mars, le monde célèbre la Journée internationale des droits des femmes, une date symbole, instituée par les Nations Unies, qui rappelle chaque année les combats encore à mener pour l'égalité entre les sexes, la fin des discriminations et la pleine participation des femmes à la vie économique, politique et sociale.

Une journée qui n'est pas une simple célébration, mais un appel à l'action. À cette occasion, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, a adressé un message solennel : « Notre pays poursuit sa marche vers une société plus juste, fondée sur l'égalité et le respect des droits des femmes. Face aux défis de notre temps, le gouvernement reste

pleinement mobilisé pour améliorer durablement la condition de la femme. Car chaque progrès accompli pour les femmes est un progrès pour l'ensemble de la société. » Un engagement réaffirmé avec conviction, dans un pays où les avancées sont réelles, même si le chemin reste encore long. Le Togo a engagé ces dernières an-

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires

Suite de la page 5

économiques.

En matière d'éducation et de santé, des efforts soutenus ont été consentis pour réduire les inégalités de genre, favoriser la scolarisation des filles et améliorer l'accès aux soins maternels. La lutte contre les violences basées sur le genre s'est également renforcée à travers des dispositifs juridiques et des campagnes de sensibilisation.

Malgré ces avancées, des défis persistent : inégalités dans l'accès à la terre et aux ressources, violences domestiques, mariages précoces dans certaines régions, et sous-représentation des femmes dans les sphères décisionnelles du secteur privé.

Le Togo est en marche vers l'égalité. La dynamique est bien là. Il appartient désormais à toute la société - institutions, familles, communautés - de l'amplifier pour que chaque femme togolaise puisse vivre pleinement ses droits, en toute dignité.

Cette date pourrait servir à évaluer les politiques publiques, mesurer les progrès réalisés et surtout analyser les défis persistants qui freinent l'autonomisation des femmes, notamment en matière d'accès à la terre et au crédit.

En milieu rural africain, les inégalités persistent en matière d'accès à l'éducation, à la propriété foncière, aux ressources productives ou encore à la prise de décision.

Les normes socioculturelles continuent parfois de limiter la liberté et l'autonomie des femmes, renforçant leur vulnérabilité économique et sociale.

« Cette journée au-delà de tout, devrait permettre de faire le bilan des avancées déjà enregistrées et de relever les défis rencontrés ainsi que les manquements observés », confie Colette Nakpergou, femme productrice dans la région nord Togo.

Il s'agit de transformer la commémoration en un espace de dialogue citoyen, où les femmes peuvent exprimer leurs préoccupations, interpeller les décideurs et proposer des solutions adaptées à leurs réalités », ajoute-t-elle.

Au fil des ans, les femmes en milieu au Togo, saluent les avancées en ce qui concerne l'accès à la terre, au foncier agricole, à l'accès au crédit. « En milieu rural, avec le faible niveau de revenu, l'accès au crédit formel est un peu compliqué. Mais il faut reconnaître que ces femmes se mettent en groupe pour avoir des petites caisses où elles cotisent et se font des prêts même si ce n'est aussi important en tant que tel. Cela leur permet de faire quand même quelque chose », témoigne Mme Nakpergou. Elle relève que cette journée de 08 mars est souvent de célébrée comme celles des femmes battantes, celles qui ne baissent pas les bras ou qui sont toujours sur tous les fronts. Mais en réalité il faut vraiment recentrer le débat.

« Il ne suffit pas de saluer la force des femmes ; il faut agir pour lever les obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement. Informer les femmes rurales sur leurs droits, renforcer leur accès à la terre et au crédit, améliorer leur représentation dans les instances décisionnelles, c'est autant d'actions concrètes qui doivent accompagner les discours », lance-t-elle en guise d'exhortation.

TRAGIQUE ACCIDENT SUR LA « ROUTE DES MONTAGNES » DANS LA KOZAH 1 Les victimes revenaient des funérailles à Lassa-Haut dans la Kara

Un grave accident de la circulation s'est produit dimanche 8 mars 2026 dans le nord du Togo, faisant plusieurs victimes, dont des ressortissants béninois. Le drame est survenu sur la voie communément appelée « route des montagnes », dans la commune de Kozah 1, dans la région de Kara.



Selon plusieurs sources, les victimes faisaient partie d'une délégation originaire notamment de la localité de Kpandri, dans la commune de Copargo. Elles revenaient d'une cérémonie funéraire organisée à Lassa-Haut dans la région de Kara, où elles s'étaient rendues pour soutenir une famille alliée par mariage, conformément à la tradition de solidarité communautaire.

Pour le déplacement, un camion destiné au transport de marchandises avait été loué afin de transporter une partie des membres de la délégation. Au cours du trajet du retour, un tricycle utilisé plus tôt pour transporter un bœuf vers le lieu de la cérémonie a également pris la route avec certains passagers à bord.

Les deux engins ont quitté les lieux de la cérémonie presque au même

moment. Mais sur cet axe routier situé en altitude, le camion aurait subi une défaillance technique, notamment l'éclatement d'un pneu. Le conducteur aurait alors perdu le contrôle du véhicule. Dans sa trajectoire incontrôlée vers l'arrière, le camion est entré en collision avec le tricycle qui le suivait provoquant un choc violent.

Des pertes en vies humaines dans l'accident

Le drame a causé de lourdes pertes humaines. Du côté des autorités togolaises, un communiqué du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Calixte Madjoulba, fait état d'un bilan provisoire de 14 morts, dont deux mineurs, et 58 blessés, ainsi que d'importants dégâts matériels.

Les services de secours ont été ra-

pidement mobilisés pour évacuer les blessés vers les structures sanitaires de la région pour leur prise en charge. Une enquête a été ouverte afin de déterminer avec précision les circonstances de cet accident.

Pourquoi des accidents à répétition malgré les nouvelles mesures prises

Beaucoup estiment que ces accidents à répétition sont aussi liés au laxisme et à l'imprudence observés sur certaines routes.

En effet, dans un communiqué rendu public par le ministre de la sécurité ce 8 mars 2026, il est indiqué qu'un drame s'est produit aux environs de 12 heures sur la voie appelée route des montagnes dans la commune de Kozah 1, dans la préfecture de la Kozah. Les premières informations font état de soupçons orientés vers l'utilisation de véhicules non adaptés ou hors d'usage pour le transport de personnes, une pratique souvent dénoncée sur les routes.

Selon les informations communiquées, l'accident a impliqué un tricycle et un camion immatriculé à l'étranger. Les deux engins ne sont normalement pas destinés au transport de passagers. Pourtant, plusieurs personnes se trouvaient à bord au moment du drame.

Informé de la situation, le ministre de la sécurité a immédiatement déclenché le plan ORSEC afin de mobiliser rapidement les secours. Cette mesure a permis aux forces de sécurité, aux équipes de secours et aux agents de santé d'intervenir rapidement pour porter assistance aux victimes. Le bilan provisoire fait malheureusement état de quatorze personnes

décédées dont deux mineurs. Cinquante-huit blessés ont été évacués vers les structures sanitaires pour recevoir des soins. L'accident a également causé d'importants dégâts matériels. D'après les premières constatations, un éclatement de pneu suivi d'une défaillance technique pourrait être à l'origine du drame. Des enquêtes sont en cours afin de déterminer avec précision les circonstances exactes de cet accident et situer les responsabilités. Dans ces circonstances douloureuses, le gouvernement a exprimé sa profonde compassion aux familles des victimes et a présenté ses condoléances. Des vœux de prompt rétablissement ont également été adressés aux blessés. Le ministre de la sécurité a salué la promptitude et le professionnalisme des forces de sécurité, des services de secours et du personnel de santé qui ont contribué à la gestion de cette situation. Il a aussi exprimé la gratitude du gouvernement aux populations riveraines qui ont fait preuve de solidarité en aidant les secours sur les lieux.

Face à ce drame qui met encore en lumière les dangers liés au non-respect des règles de sécurité routière, notamment l'utilisation de véhicules non destinés au transport de personnes pour transporter des passagers, le ministre a appelé les usagers de la route à un sursaut de responsabilité. Le respect du code de la route, l'utilisation de véhicules adaptés pour le transport des personnes et l'observation des limitations de vitesse restent essentiels pour préserver des vies.

Cependant, beaucoup estiment que ces accidents à répétition sont aussi liés au laxisme observé sur certaines routes, où des véhicules hors d'usage continuent de circuler et de transporter des passagers malgré les contrôles annoncés.

DE FAUSSES OPPORTUNITÉS À LA SÉQUESTRATION : Comment un réseau QNET piégeait ses victimes au Togo

La Police nationale togolaise a démantelé, le 3 mars 2026 à Adétikopé, un réseau présumé lié à QNET qui attirait des ressortissants étrangers avec de fausses promesses d'emploi et d'opportunités d'affaires. L'opération a conduit à l'interpellation de deux suspects et à la libération de plusieurs victimes de différentes nationalités, retrouvées dans une maison où elles étaient retenues sans contact avec l'extérieur.



Selon les informations communiquées par la police nationale, les personnes arrêtées sont Y. Douo Sylène, 30 ans, de nationalité ivoirienne, et S. Essodong, 27 ans, de nationalité togolaise. Elles sont soupçonnées de prise d'otage, traitement de personnes et trafic de migrants en bande organisée.

L'enquête a été déclenchée à la suite d'une plainte déposée par Tabica Careca, un marin camerounais de 59 ans résidant à Douala. Ce dernier s'était rendu à Lomé après avoir appris que son frère, Tchinda Derick, était retenu contre son gré par des membres du réseau.

Les investigations ont conduit les

forces de l'ordre à l'arrestation de S. Essodong, présenté comme un intermédiaire chargé d'attirer les victimes vers le réseau. Cette interpellation a permis de remonter jusqu'à Y. Douo Sylène et de localiser une maison à Adétikopé, dans la commune de Agoè Nyivé, où plusieurs personnes étaient retenues.

Sur place, la Police a découvert plusieurs victimes de différentes nationalités, notamment ivoirienne, nigériane, ghanéenne et béninoise. Parmi elles figurent Pélagie Diomande (25 ans), Gladys Embawin Etu (22 ans), Pacôme Doumbia (24 ans), Boni D. (36 ans), Bonye Dosso (36 ans), Juliette Djomande Yimpou (41 ans), Blessing Sunday (23 ans), Janet Bibang (22 ans), Pierrette Gbetotho (24 ans), Jeabilone Daholo (39

ans), Éric Sie Kambou (39 ans) et Jonathan David (22 ans).

D'après la Police, ces personnes auraient été attirées par de fausses promesses d'opportunités d'emploi et d'une vie meilleure au Togo ou à l'étranger, avant de se retrouver piégées dans le réseau.

Les autorités sécuritaires indiquent que les investigations se poursuivent afin d'identifier d'éventuels complices et de démanteler l'ensemble du réseau.

La Police nationale a par ailleurs réaffirmé sa détermination à lutter contre toutes les formes de criminalité et de traite des personnes, tout en appelant la population à coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte.



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

TÉLÉCOMS :
Des mesures concrètes pour mettre fin aux pertes injustes

Le secteur des télécommunications est en pleine mutation. Ces dernières années, force est de reconnaître que l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) renforce son action pour mieux protéger les usagers. Sous l’impulsion des autorités, le régulateur multiplie les réformes afin de rendre les services mobiles plus justes, plus transparents et plus accessibles.

En ce début d’année 2026, de nouvelles décisions viennent confirmer cette dynamique. Pendant longtemps, de nombreux consommateurs perdaient leurs forfaits non utilisés à l’expiration de leur validité. D’autres voyaient leur carte Sim désactivée après quelques mois d’inactivité, avec le risque de perdre leur crédit restant. Ces situations, sources de frustration, sont désormais prises en compte.

Des mesures concrètes pour mettre fin aux pertes injustes
Depuis l’annonce du 20 février 2026 de l’autorité de régulation, les abonnés peuvent récupérer leurs volumes de forfaits voix et internet non consommés. Un délai conservatoire de 10 jours est prévu pour les offres

dont la validité est inférieure ou égale à 10 jours, et de 30 jours pour celles qui dépassent cette durée. Concrètement, cela signifie que le client ne perd plus automatiquement ce qu’il a payé. Il pourra retrouver son volume non consommé en cas de nouvelle souscription à la même offre. Autre avancée importante : la durée de vie des cartes Sim non utilisées passe de trois à six mois. Le crédit présent sur le compte principal est maintenu tant que la carte reste active. Cette mesure protège particulièrement les usagers occasionnels et ceux vivant en zone rurale. Enfin, la facturation des services internet se fera désormais à l’octet, la plus petite unité de mesure. Cette décision met fin aux approximations.

Le volume consommé correspondra exactement au volume facturé. Pour le citoyen, cela signifie une facturation plus juste et plus transparente. Avec ces réformes, le Togo rejoint des pays comme la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso en matière de réglementation de la validité des forfaits. Il devient en revanche le seul pays de la sous-région à adopter l’octet comme unité unique de décompte. Cela démontre que l’effort est constant pour encadrer le marché et défendre les droits des usagers.

La protection des consommateurs engagée depuis plusieurs années
En matière de roaming, le Togo a signé plusieurs accords bilatéraux pour réduire fortement les frais d’itinérance, autrefois très élevés pour les voyageurs. Depuis octobre 2024, les communications entre le Togo et le Ghana bénéficient d’un dispositif de free roaming : la réception d’appel est gratuite durant 30 jours et les tarifs d’émission d’appel et d’internet sont fortement réduits. Des ac-

cords similaires existent avec la Côte d’Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso. Pour les commerçants, étudiants ou transporteurs circulant dans l’espace Cedeao, cela représente une économie réelle et immédiate. Par ailleurs, l’Arcep mène régulièrement des enquêtes de satisfaction. En juin 2024, plus de 15 000 consommateurs ont participé à la troisième enquête nationale. Le taux de satisfaction globale des abonnés mobiles a progressé de 7 points par rapport à 2023. Cette amélioration traduit un suivi constant de l’expérience utilisateur et une volonté d’ajuster la régulation en fonction des préoccupations exprimées. Qualité de service et sanctions : la régulation en action
La protection des consommateurs passe également par le contrôle de la qualité des réseaux. L’Arcep organise des campagnes de mesure sur les réseaux 2G, 3G et 4G afin de vérifier leur conformité aux normes. Ces évaluations publiques incitent les

opérateurs à améliorer leurs performances. Lorsque des manquements sont constatés, le régulateur n’hésite pas à agir. En juillet 2024, Moov Africa Togo a été sanctionné d’une amende de 1,26 milliard de francs CFA pour manquement grave à l’obligation de disponibilité des services mobiles, y compris le mobile money. Cette décision illustre la fermeté de l’autorité face aux dérives. Ces efforts interviennent dans un contexte de forte croissance du secteur. À fin septembre 2025, le Togo comptait environ 8,69 millions d’abonnements mobiles, portant le taux de pénétration au-delà de 100 %. Cela signifie que les services mobiles sont devenus indispensables au quotidien des Togolais. Plus les usagers sont nombreux, plus la régulation doit être exigeante. L’État place le consommateur au cœur de la régulation.

L.R.

CULTURE ET TRADITION:
La chasse traditionnelle en pays kabyè lancée en présence de Faure Gnassingbé

Attaché à la promotion des valeurs culturelles de notre pays, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a honoré de sa présence, ce lundi 9 mars 2026 à Pya Hodo (Kozah), la danse marquant l’ouverture officielle de la chasse traditionnelle en pays Kabyè.

Pour la circonstance, le Président du Conseil était entouré de ministres et de plusieurs autres autorités politiques, administratives, militaires et traditionnelles. Dans une ambiance rythmée de chants, les chasseurs venus de différentes localités de la préfecture de la Kozah, munis d’outils traditionnels,

ont exhibé les produits de chasse. A travers leurs prestations et des échanges de messages tirés des profondeurs du patrimoine culturel, ils ont célébré le courage, l’endurance et l’habileté des jeunes et adultes qui, fièrement, prennent part à cette partie. Ils ont exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des an-

cêtres pour l’abondance des récoltes et la cohésion sociale. Ce rite qui concourt également à la formation sociale, au renforcement de la solidarité et de l’esprit civique, a offert l’occasion aux chasseurs de réaffirmer leur adhésion aux valeurs culturelles du terroir. Fortement mobilisés, ces jeunes et adultes ont salué la présence du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé à cette manifestation culturelle et lui ont témoigné leur gratitude pour sa politique de paix,



de sécurité et de valorisation de nos traditions. Il faut préciser que cette danse rituelle annonce le début effectif des activités de chasse pour une durée

d’environ un mois, période charnière entre la saison sèche et la saison pluvieuse. Elle marque généralement la fin des rites funéraires en pays kabyè.

DÉVELOPPEMENT AU TOGO :
L’importance du Cadre de coopération des Nations unies

Mis en route il y a trois ans par le Togo et le Système des Nations unies, le Cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable (2023-2026) constitue la pierre angulaire du partenariat stratégique entre le pays et les agences onusiennes. Plus qu’un simple document d’orientation, c’est un instrument de planification et de coordination qui aligne les priorités nationales sur les Objectifs de développement durable (ODD), en vue d’un progrès inclusif et résilient.

Ce cadre définit les domaines dans lesquels le Système des Nations unies concentre son appui technique et financier au Togo. Il repose sur une bonne analyse des besoins du pays et s’articule autour de priorités comme la gouvernance inclusive, le capital humain, la transformation économique, la résilience face aux chocs et la préservation de l’environnement. Il devient donc apparent que le Cadre de coopération sert de boussole commune. Il harmonise les interventions des différentes agences onusiennes afin d’éviter les doublons et de maximiser l’impact des actions. Le dispositif favorise également une meilleure coordination avec les institutions nationales, les collectivités

territoriales, la société civile et le secteur privé. **Cohérence, ambition et étendue**
L’un des principaux avantages du Cadre réside dans la cohérence qu’il apporte aux politiques publiques. En alignant les projets soutenus par les Nations unies sur les ambitions nationales, il renforce l’efficacité de l’action publique et assure une utilisation plus rationnelle des ressources. Cette synergie contribue à accélérer les réformes et à consolider les acquis dans des secteurs stratégiques comme l’éducation, la santé, l’agriculture, l’emploi des jeunes et la protection sociale, pour ne citer que ceux-là. L’outil offre également un cadre de



redevabilité et de suivi. Des mécanismes d’évaluation permettent de mesurer les progrès accomplis et d’ajuster les interventions en fonction des résultats obtenus. Cette culture de la performance renforce la transparence et la crédibilité du partenariat. Parlant de progrès, des milliers de petits producteurs, d’élèves, de femmes rurales et de ménages sont déjà aidés sur le territoire grâce au Cadre.

Ouvrir le Togo sur le monde
Le Cadre de coopération facilite la mobilisation de financements et l’accès à des expertises internationales. Il ouvre au Togo des opportunités de partage d’expériences, d’innovations et de bonnes pratiques issues d’autres contextes. Trois ans après son lancement, le dispositif apparaît comme un catalyseur de transformation. Il consolide les bases d’un développement durable qui ne laisse personne de côté et

accompagne le pays dans sa marche vers une croissance plus équitable et plus verte. Le Cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable, pour conclure, n’est pas une abstraction administrative. Il est l’expression d’un engagement partagé, celui d’inscrire le Togo dans un élan de progrès durable, fondé sur la solidarité internationale et la responsabilité nationale.

L.M.



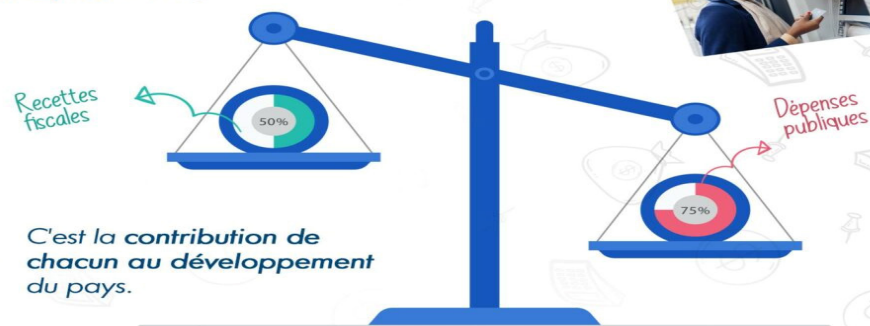
OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.



Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

